

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

29 JUIN 2023

Membres :	19
Présents :	14
Représentés :	5
Exprimés :	19
OUI :	15
NON :	0
Abstentions :	4

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-neuf juin, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Jouvent, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente sous la présidence de Madame le Maire.

Date de la convocation : 24 juin 2023

Présents : Jany-Claude SOLIS, Patrick ROBERT, Jean-François LEBLANC, Marianne LAVAUD, Christophe SIMARD, Christelle DUBLANCHE, Isabelle TARNAUD, Laure CORGNE, Jean-Jacques FAUCHER, Jean-Jacques CHAPOULIE, Laurence RAYNAUD,

Sandra ROUSSEAU, Philippe DUFOUR, Patricia VIGNALS.

Absents excusés :

Lydie MANUS, procuration à Jean-François LEBLANC

Gérard GASNIER, procuration à Marianne LAVAUD

Christophe MATTANA, procuration à Christelle DUBLANCHE

Stéphanie DENIS, procuration à Patrick ROBERT

Jessy VERESSE, procuration à Jany-Claude SOLIS

Secrétaire de séance : Christelle DUBLANCHE

Création d'emplois permanents administratifs

Madame le Maire expose à l'assemblée, qu'en raison du départ par voie de mutation de l'agent occupant les fonctions d'Assistant administratif gestion, finances et ressources humaines au grade de Rédacteur, il convient de prévoir son remplacement.

Toutefois, eu égard aux difficultés de recrutement que rencontrent aujourd'hui les collectivités locales, il est souhaitable d'élargir le recrutement à plusieurs cadres d'emploi et à plusieurs grades.

Conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 28 mars 2023,

Madame le Maire propose la création d'un emploi permanent dans les grades de :

- Rédacteur principal de 2^{ème} classe
- Rédacteur principal de 1^{ère} classe
- Attaché territorial

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte la création d'un emploi permanent dans les grades de :
 - o Rédacteur principal de 2^{ème} classe
 - o Rédacteur principal de 1^{ère} classe
 - o Attaché territorial

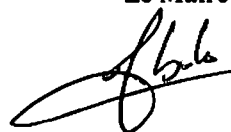
Pour permettre le recrutement d'un assistant administratif gestion, finances et ressources humaines à temps complet. Cet emploi pourrait être occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux aux grades de rédacteur, rédacteur principal de 2^{ème} classe, rédacteur principal de 1^{ère} classe relevant de la catégorie hiérarchique B, ou un cadre d'emploi des attachés territoriaux au grade d'attaché territorial relevant de la catégorie hiérarchique A. L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes : gestion comptable et budgétaire, gestion du personnel, supervision et coordination des divers services municipaux, gestion administrative patrimoine mobilier et immobilier, conseil juridique aux élus, commande publique, veille foncière et juridique, organisation du recensement de la population, référent RGPD.

- dit que :

- le poste pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans l'attente de recrutement d'un fonctionnaire. Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par le décret n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.
- la rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.
- dès lors que le recrutement sera intervenu, les emplois correspondant aux grades non retenus seront supprimés.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme, à Saint Jouvent le 30 juin 2023

Le Maire



Jany-Claude SOLIS

